



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1334

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Llung

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

**Conseil du 27 juin 2016****Délibération n° 2016-1334**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil de planification urbaine élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la Métropole de Lyon.

Conformément à la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II) du 12 juillet 2010, le PLU de la Métropole évolue dans son contenu en intégrant le programme local de l'habitat (PLH) et devient le plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H).

La procédure de révision générale du PLU-H a été prescrite par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon en date du 16 avril 2012 afin d'intégrer le nouveau cadre législatif des lois Grenelle et d'assurer la compatibilité avec les orientations du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise approuvé le 16 décembre 2010. Une nouvelle prescription est intervenue par délibération du Conseil de la Métropole en date du 11 mai 2015 afin d'étendre la prescription, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sur le territoire de Quincieux.

Le calendrier initial de la révision du PLU-H prévoyait une approbation fin 2015. Ce calendrier initial a été prolongé à 2 reprises, par :

- un courrier de monsieur le Président en date du 19 décembre 2012 à l'attention de l'ensemble des Maires : prolongation d'une année de la phase de concertation afin d'apporter une réponse à la demande de plusieurs Maires et élus de l'agglomération, soucieux de disposer d'un temps plus important permettant d'assurer la mise en œuvre de la concertation avec leurs administrés. Cette prolongation permettait également la prise en compte, dans l'élaboration du projet, des choix politiques résultant des élections municipales de mars 2014,

- un courrier de monsieur le Président en date du 18 juillet 2014 à l'attention de l'ensemble des Maires : prolongation d'une année de la phase de concertation au regard du contexte renouvelé à la fois par l'installation des nouvelles équipes municipales et du nouvel exécutif communautaire et par la préparation des plans de mandats des Communes et de la future Métropole.

Le contexte de la révision du PLU-H est également marqué par :

- l'évolution rapide du droit de la planification territoriale par des textes nombreux et fortement évolutifs, notamment la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, la loi relative à la simplification de la vie des entreprises, la loi pour la croissance l'activité et l'égalité des chances économiques, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Sur la période allant de mars 2014 à décembre 2015, 8 lois, 11 décrets et 3 ordonnances sont venus impacter le contenu et la procédure de révision du PLU-H,

- l'intégration de la Commune de Quincieux au 1er juin 2014,

- l'engagement en mars 2015 de la révision du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL),

- l'engagement en juillet 2015 de la modification du SCOT de l'agglomération lyonnaise par le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL). La loi dite Grenelle II nécessite une mise en conformité du SCOT de l'agglomération lyonnaise avant le 1er janvier 2017. Si le document approuvé en 2010 avait anticipé très largement les thématiques portées par le Grenelle de l'environnement, il apparaît toutefois nécessaire d'intégrer ou de préciser certaines orientations impactant principalement les continuités écologiques, la consommation d'espace, l'urbanisme commercial ou encore le développement numérique.

L'approbation du projet de PLU-H est désormais prévue pour la fin de l'année 2017.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme vise à permettre la finalisation de la procédure de révision du PLU-H. En particulier, plusieurs éléments de contexte justifient cette demande :

- l'accroissement du volume des études territoriales et thématiques réalisées compte-tenu de la prolongation de la procédure et de la concertation. Par ailleurs, la mise en révision du PDU et la modification du SCOT rendent d'autant plus nécessaire la réalisation d'études précises comme, par exemple, les normes de stationnement ou la définition de la trame verte et bleue. La mise à jour de la donnée espaces végétalisés et artificialisés de 2009 s'avère nécessaire pour disposer d'une donnée d'occupation du sol exhaustive sur le territoire métropolitain permettant d'approfondir la connaissance du végétal en ville, et en milieu périurbain,

- la prise en compte du contexte législatif implique une mission d'accompagnement juridique plus importante. Il s'agit d'analyser au fur et à mesure les nouvelles dispositions normatives et leurs conséquences sur les éléments du contenu du projet de PLU-H, de réorganiser la conception du dossier et d'assurer la prise en charge de l'écriture réglementaire au regard de la complexité des textes,

- les coûts relatifs à l'évaluation environnementale du PLU-H. Ces derniers s'avèrent importants au regard de la superficie du territoire de la Métropole et de la méthode d'évaluation qui implique 3 échelles d'évaluation : agglomération, bassins de vie et secteurs d'enjeux.

Pour mener à bien la finalisation de la révision du PLU-H, il apparaît nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 732 000 €, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 334 000 € en 2016,
- 398 000 € en 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 732 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 334 000 € en 2016,
- 398 000 € en 2017,

sur l'opération n° 0P28O2682.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 732 000 € en dépenses et à 150 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.**